

PRAYERS

Mr. Buchanan for Mr. Trudeau, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Copies of the "Second List" of items for study in the continuing Constitutional Review, including explanatory notes on the eleven items in the "Second List". (English and French).—Sessional Paper No. 304-5/63.

Mr. Lang, seconded by Mr. Buchanan, by leave of the House, introduced Bill C-40, An Act respecting the establishment of the Office of the Commissioner of Transportation Accident Investigation, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 62(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act respecting the establishment of the Office of the Commissioner of Transportation Accident Investigation".

The House resumed debate on the motion of Mr. Buchanan, seconded by Mr. Chrétien,—That Bill C-12, An Act to amend the Supplementary Retirement Benefits Act, the Public Service Superannuation Act, the Canadian Forces Superannuation Act, the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act and the Members of Parliament Retiring Allowances Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

And debate continuing;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15(4)]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, all items preceding No. 15, were allowed to stand.

Mr. Lambert (Bellechasse), seconded by Mr. Caouette (Ville-neuve), moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of having Parliament adopt a measure authorizing payment of an allowance to housewives who remain at home to take care of their family instead of joining the labour market, the purpose being to ensure a global income corresponding to the family's needs by providing an additional family income to that earned by the father.—(Notice of Motion No. 15).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

PRIÈRE

M. Buchanan, au nom de M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie d'une «deuxième liste» d'articles à étudier dans le cadre de la révision constitutionnelle en cause, de même que des notes explicatives des onze articles de la «deuxième liste». (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 304-5/63.

M. Lang, appuyé par M. Buchanan, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-40, Loi visant à créer le Bureau du commissaire aux investigations sur les accidents de transport, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi visant à créer le Bureau du commissaire aux investigations sur les accidents de transport».

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Buchanan, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-12, Loi modifiant la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 15 sont réservés.

M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Caouette (Ville-neuve), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire adopter par le gouvernement une mesure qui autoriserait le versement d'une allocation à la mère de famille qui demeure à la maison pour prendre soin de la famille au lieu d'aller sur le marché du travail, et cela en vue d'assurer un revenu familial supplémentaire aux revenus gagnés par le père et correspondant aux besoins de la famille.—(Avis de motion n° 15).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.